

VOIX DES MÉTAUX



FGM FEDERATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE CFTD



36^{ème}
congrès
cfdt

Photos HUBERT

**PAR NOS LUTTES
D'AUJOURD'HUI, CONSTRUISONS
LE SOCIALISME DE DEMAIN**

CATERPILLAR A GRENOBLE

Pendant 8 semaines, un millier de travailleurs des Etablissements de Caterpillar-Grenoble ont fait grève.

L'entreprise :

Groupe américain multinational employant 64 000 travailleurs, dont 14 000 hors des Etats-Unis.

Pour les deux établissements de Grenoble : 2 400 travailleurs.

Célèbre pour un conflit très dur en 1970, et les licenciements qui s'ensuivent.

Une direction de combat employant l'intoxication, les menaces, les provocations et la répression.

Les revendications :

200 F d'augmentation et 13ème mois uniforme pour tous. Intégration du boni dans les salaires et amélioration des conditions de travail.

Mensualisation intégrale.

La lutte des Travailleurs :

Des piquets de grève devant les entrées des deux établissements.

Assemblée chaque jour pour faire le point.

La direction : répond aux demandes de négociations par des provocations :

3 huissiers en permanence aux entrées du personnel.

Incitation à foncer dans les piquets de grève avec des voitures.

Organisation de contre-piquets « maîtrise » avec talkie-walkies, appareils photos...

Refus d'entrer dans l'usine aux délégués grévistes depuis le début du conflit.

Embauche massive de travailleurs temporaires pour faire le travail des grévistes, ce qui est parfaitement illégal.

40 lettres de sanctions, 9 demandes de licenciement, dont le délégué syndical C.F.D.T.

La solidarité locale, nationale et internationale :

Un soutien actif a été apporté par les travailleurs de la région grenobloise ; parallèlement la F.G.M./C.F.D.T. a or-



ganisé le 12 juin une conférence de presse à Grenoble, avec deux camarades belges de la C.C.M.B. (Centrale Chrétienne des Métallurgistes de Belgique) de l'usine de Caterpillar-Belgique et un secrétaire de la F.I.O.M. (Fédération Internationale des Organisations de Travailleurs de la Métallurgie) Burton Bendiner, responsable du secteur automobile.

Une démarche F.G.M./C.F.D.T. et F.T.M./C.G.T. a été faite au Ministère du Travail.

La F.I.O.M. a décidé de soutenir moralement et financièrement les grévistes de Caterpillar.

Nos camarades américains de l'U.A.W. ont décidé d'inviter la F.G.M./C.F.D.T. à l'occasion des négociations en juillet avec la direction générale Caterpillar à Péoria dans l'Illinois.

Le Comité Exécutif de la C.M.B. (Centrale des Métallurgistes de Belgique) a décidé de soutenir financièrement les grévistes de Caterpillar.

La fin (provisoire) du conflit...

Par souci de maintenir l'unité d'action des travailleurs en grève, devant les difficultés et les provocations, les organisations syndicales ont décidé de suspendre la grève, des négociations devant commencer avec la direction Caterpillar. Mais la Direction Caterpillar ne doit pas se faire d'illusion, les travailleurs restent vigilants.

OREGA à Genlis

Chez OREGA (groupe THOMSON) à Genlis près de Dijon, la direction a licencié un militant C.F.D.T., 15 jours avant qu'il ait un an d'ancienneté, alors qu'il devait être nommé délégué syndical.

600 ouvrières et ouvriers décident alors la grève illimitée avec pour revendications :

- la réintégration du Camarade licencié,
- l'augmentation des salaires,
- le 13e mois,
- l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Après 10 jours de lutte, pendant lesquels l'action s'est étendue à d'autres usines du groupe, notamment dans la région de Dijon, la direction propose :

— une augmentation de 3 % et 30 F par mois pour tous, à partir du 1er mai, et la même chose au 1er décembre. Ce qui porte l'augmentation des salaires pour l'année 73 à : 9 % et 90 F mensuels pour tous.

— des promesses d'étude pour le 13e mois et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

— mais refus total de la réintégration.

Le travail a repris, et une action juridique est en cours pour obtenir la réintégration du Camarade licencié.

L'audience de la C.F.D.T. s'est considérablement renforcée au cours du conflit.

LA C.F.T. N'EST PAS REPRESENTATIVE

Ainsi vient de juger le Tribunal d'Instance de Saint-Etienne dans une affaire qui opposait le Syndicat Départemental de l'Automobile et de la machine Agricole de la Loire, à la C.F.T. de Simca-Chrysler à Saint-Etienne.

Ce jugement vient confirmer les nombreuses décisions similaires prises par les tribunaux ces derniers temps, et notamment contre la C.F.T. Bertiet à Vénissieux.

Chez LIP : lutte pour la garantie de l'emploi

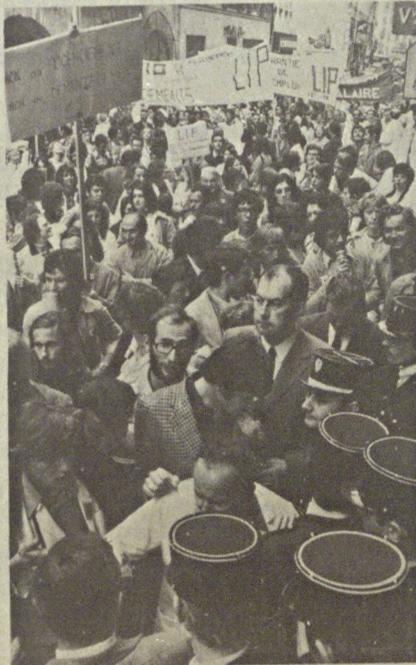
Besançon, capitale de l'horlogerie, deux places fortes : La citadelle et Lip.

Lip, ce n'est pas seulement une fabrique de montres, mais aussi différents départements : Equipements civils et militaires, Mécanique, Usinage, Horlogerie et extra-horlogerie et Machines Outils

1 500 travailleurs concernés, plus de 1 000 familles dans l'ignorance de leur avenir, dans l'incertitude et l'angoisse du lendemain.

Les travailleurs de Lip n'acceptent pas que ce potentiel technique de premier ordre soit bradé ou démantelé.

L'intérêt des travailleurs, comme l'intérêt régional et national exige le maintien de l'entreprise dans son intégralité.



Le 29 mai une manifestation était organisée à Paris, où plus de 500 tra-

vailleurs de Lip, venus de Besançon et d'Ornans pour exiger le non démantèlement de leur entreprise et la garantie de leur emploi.

La F.G.M./C.F.D.T. est intervenue au niveau de la F.I.O.M. et de la F.T.M.H. pour qu'une rencontre soit organisée en commun avec la direction générale d'Ebauches S.A. à Neufchatel qui détient 43 % d'actions et de qui dépend le destin de l'entreprise.

Après la manifestation de masse vendredi 15 juin, des travailleurs de LIP et de la population bisontine et l'intervention brutale et injustifiée des forces de « l'ordre », les travailleurs LIP, conscients de la gravité de la situation, sont plus que jamais déterminés à faire échec au plan capitaliste. Ils exigent l'intervention des pouvoirs publics pour que l'intérêt général ne soit pas sacrifié à quelques intérêts privés.

CONFLIT GAILLARD-MIGNOT

Depuis le 14 mai, 95 ouvriers (100 %) de cette entreprise de Fougères sont en grève illimitée avec occupation.

Pourquoi cette grève ?

Un mépris constant du patron, des conditions de travail lamentables, des salaires parmi les plus bas de Fougères (5,55 F de l'heure en moyenne), pas d'avantages sociaux, et à peine le minimum de droit syndical.

Une action déterminée et responsable.

Une Section C.F.D.T. qui, de 10 % de syndiqués au début de l'action, est passée à 60 %.
Un soutien actif de la population fougèraise et bretonne.
La volonté de ne pas subir l'exploitation d'une décentralisation sauvage.

La direction a cédé.

Après 37 jours de grève, le P.-D. G. M. Bricard a daigné se rendre

à Fougères pour négocier, la direction locale n'ayant aucun pouvoir.

L'accord qui est intervenu, porte notamment sur une augmentation des salaires de 0,55 F de l'heure en 3 étapes. La revendication initiale était de 0,50 F de l'heure.

Ces propositions ont été approuvées à une forte majorité par les grévistes et le travail a repris le 20 juin.

Aux élections de D.P. du 24 mai, la C.F.D.T. progresse de 637 voix et 3,70 % dans le premier collège, par rapport à 1972.

**Progrès
C.F.D.T.
à Renault
Flins**

La F.G.M. dénonce cependant l'iniquité de la jurisprudence qui, instituant, contre la volonté du législateur, le vote préférentiel, permet à la direction d'éliminer les têtes de listes et à 2 % d'électeur, d'imposer aux 98 autres % l'élimination de la presque totalité des candidats immigrés présentés par la C.F.D.T. et la C.G.T.

**Progression
constante à la
SAFE à
Hagondange**

Les élections de D.P. ont encore permis d'améliorer la représentativité de la F.G.M./C.F.D.T. qui passe de 6,18 % à 65,4 %, soit + 3,6 %, alors que la C.G.T. passe de 36 % à 32,5 % soit moins 3,5 %, et la C.G.C. de 2,20 % à 2,10 % soit moins 0,1 %. Cette amélioration de la représentativité se traduit concrètement dans l'organisation. En effet, parallèlement à cette progression des voix, la Section Syndicale enregistre depuis le début de l'année une augmentation de 10 % du nombre de ses adhérents.

Sous l'immense voûte du Palais de la Beaujoire à Nantes, s'est déroulé du 30 mai au 3 juin, le 36ème Congrès de la C.F.D.T.

Durant cinq jours, 1 720 délégués de toutes les régions de France et de toutes les professions sont venus dresser le bilan de trois années de luttes, définir des objectifs d'action et dégager les moyens d'un syndicalisme de classe et de masse, condition indispensable pour avancer vers une société socialiste. 230 délégués de la métallurgie participaient à ce Congrès.

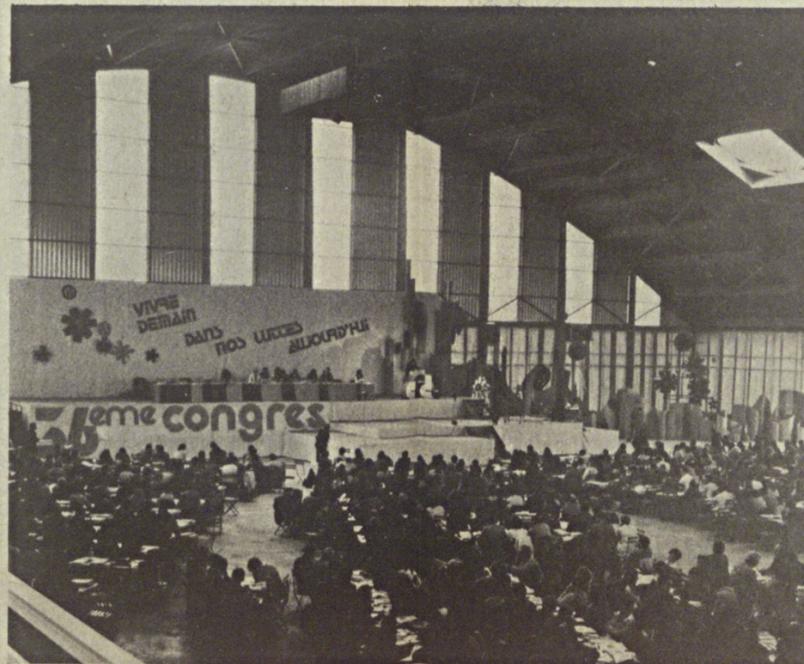
Plus de quarante heures de débat ont été nécessaires pour traiter des quatre rapports et des huit résolutions soumis au Congrès. Analyses, confrontations, critiques, échanges d'expériences n'ont pas manqué ; la démocratie a joué pleinement.

A en juger par le nombre et la qualité des interventions, la C.F.D.T se porte bien, elle a même le vent en poupe selon un sondage effectué la veille du Congrès.

Des messages du monde entier sont parvenus au Congrès, qui s'est déroulé en présence de nombreuses délégations étrangères.

« Ce 36ème Congrès marque une phase importante dans la vie de la C.F.D.T ; celle de la consolidation de l'homogénéisation d'une C.F.D.T. qui s'adapte à l'objectif à atteindre » a déclaré Jeannette LAOT en clôturant le Congrès.

Maintenant que les haut-parleurs du Congrès de Nantes se sont tus, la parole est à l'action.



Répondant aux interventions sur le Rapport Général, le secrétaire général Edmond Maire conclut :

« Ce congrès doit consacrer le mûrissement de notre pratique, une meilleure homogénéité de la Confédération dans ses formes d'action et ses revendications. Il doit marquer l'ouverture d'un effort général pour concrétiser la volonté d'analyse et la capacité d'initiative de chaque section syndicale pour donner à l'adhérent tout son rôle dans les décisions collectives.

Il doit marquer les progrès accomplis dans l'attaque du capitalisme à tous les plans.

Il doit permettre l'accélération de la recherche d'objectifs revendicatifs qui rendent crédible l'autogestion.

Il doit être un élément de taille dans la mise au point de politiques revendicatives réalisant l'unité de toutes ses catégories.

Il doit permettre d'envisager les alliances nécessaires sur une base solide.

Ainsi la C.F.D.T. sera mieux à même de représenter le pôle de rassemblement de tous ceux qui, aujourd'hui exploités, aliénés, dominés, sont susceptibles de se rassembler pour leurs revendications immédiates et pour leur émancipation totale. »

36^e CONGRES CFDT

Intervenant sur le rapport général, Jacques CHEREQUE déclarait au nom de la F.G.M./C.F.D.T. :

« C'est en organisation syndicale anticapitaliste que nous devons ajuster nos comportements, définir nos objectifs et nos moyens d'action afin de permettre l'avènement d'un type de société socialiste... »

« C'est seulement dans la confrontation et la recherche d'une action convergente avec toutes les forces qui se réclament du Socialisme, que nous pourrions créer les conditions de sa construction par une mobilisation massive des travailleurs... »

« Depuis le 35ème Congrès, nous sommes devenus irrévérablement unitaires, et comme pour le développement de l'action, nous devons rendre les travailleurs responsables de la construction de cette unité. Par la discussion sur les propositions et le choix des orientations et des objectifs d'action, les travailleurs doivent devenir activement les auteurs de l'unité, car c'est dans le comportement pratique d'action que se vérifient le mieux, la volonté et la capacité unitaire des organisations... »

« La construction du socialisme passe par notre capacité de mobiliser les travailleurs sur leurs revendications, seule façon de leur faire découvrir dans l'action, la nécessité d'un changement définitif. »

Le congrès a débattu

● De la pratique syndicale :

Dans le Rapport Général, Edmond MAIRE a analysé nos progrès et nos insuffisances depuis trois ans. Successivement il a abordé quatre points : l'insertion de toutes les catégories dans la lutte unitaire, notre conception de l'action, nos alliances et le renforcement de la C.F.D.T. Ce rapport a donné lieu à un large débat centré sur notre pratique syndicale. Plusieurs délégués de la métallurgie sont intervenus, parmi eux, Jacques CHEREQUE au nom de la F.G.M.

Après la réponse d'Edmond MAIRE aux intervenants, à 87 % des mandats le rapport est adopté.

● De nos perspectives et de notre stratégie :

Le texte de la Résolution Générale, voté massivement par le Congrès, est un prolongement du rapport général. Il constitue un approfondissement des orientations du 35ème Congrès, notamment des questions ayant fait l'objet de discussions au cours des trois dernières années. Il apporte des précisions sur la pratique syndicale de l'organisation, ses conceptions et ses méthodes d'action...

● Des objectifs d'action :

Dans la Résolution sur l'Action adoptée à main levée par une très large majorité, le congrès engage les travailleurs à dévelop-

per les luttes notamment sur les objectifs suivants :

- Salaire et pouvoir d'achat.
- Retraite et Sécurité Sociale.
- Conditions de travail.
- Droit des travailleurs.
- Santé et conditions de vie.

Le congrès a adopté

● Le projet de charte financière :

Le nouveau projet de charte financière a été adopté à Nantes après délibérations par 2/3 des mandats.

Pour l'essentiel, cette charte basée sur la responsabilité de toutes les structures, vise à financer l'action à tous les niveaux, du syndicat à la Confédération.

En matière de cotisation, elle se fixe comme objectif d'atteindre par étapes un taux égal à 1 % du salaire mensuel net. Elle garantit une part minimum aux organisations de base.

● Une politique d'information :

Le débat sur notre stratégie en matière d'information et les moyens de la C.F.D.T. s'est traduit par une résolution votée par une large majorité du Congrès.

Celle-ci fixe comme priorité, l'information aux Sections Syndicales. L'amélioration de « Syndicalisme hebdo » et « Syndicalisme magazine » est nécessaire, l'augmentation de leur diffusion est indispensable.

● Une caisse unique de résistance :

La première en France, en 1966, la C.F.D.T. a créé une caisse de grève : le F.A.S. (fonds d'action professionnelle de défense syndicale) et en 1967, la Caisse Nationale d'Action professionnelle C.N.A.P.

Le 36ème congrès vient d'en décider la fusion pour créer une Caisse Unique, la C.N.A.S. (Caisse nationale d'action syndicale).

Cette caisse permettra d'augmenter notre capacité de résistance, d'élargir le champ d'intervention et permettra ainsi de mieux faire passer la solidarité dans l'action.

LE CONGRES A VOTE DES RESOLUTIONS

- Sur la politique militaire et la vente des armes
- Pour une campagne nationale sur la santé des travailleurs
- Sur la politique immobilière confédérale
- Pour la paix et le respect du droit des peuples au Proche-Orient
- Sur la composition du Conseil National

● Résolution sur l'immigration :

« La C.F.D.T. appelle tous les travailleurs à se battre contre toutes les discriminations qui frappent les travailleurs immigrés, afin d'accroître la capacité de lutte et d'unité de la classe ouvrière qui est multinationale. »

SORTIR L'AERONAUTIQUE DE L'IMPASSE...

En organisant une semaine d'action et une journée nationale le 29 mai, à l'occasion du Salon du Bourget, les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de la Métallurgie et des Transports entendaient porter devant l'opinion publique les problèmes des travailleurs de l'Aéronautique mais également la question du devenir de ces industries.

En effet, la situation s'aggrave rapidement et dangereusement dans l'industrie aéronautique. Tous les secteurs sont touchés, les cellules, les moteurs, les équipements et le spatial.

Si des décisions ne sont pas prises d'urgence pour commercialiser Concorde, Mercure, Airbus, pour définir une politique cohérente du spatial et des équipements, le problème social (emploi) sera doublé d'un grave problème politique (indépendance).

... DANS LAQUELLE PATRONAT ET GOUVERNEMENT L'ONT ENFERMEE

En effet, si des solutions ne sont pas apportées rapidement, des milliers d'emplois seront en cause dans les mois à venir, les conséquences seront irréversibles. Par exemple, si la France, voire l'Europe, ne révisé pas sa politique de lanceurs de satellites, nous deviendrions **dépendants des U.S.A.** pour nos télécommunications.

De même, si une politique démocratique des transports n'est pas rapidement définie, l'avenir des industries aéronautiques dépendra de décisions arbitraires et ponctuelles, et sera de plus en plus soumis à l'hégémonie du capitalisme américain.

PRIORITE A UNE POLITIQUE DEMOCRATIQUE DE TRANSPORTS

Les objectifs poursuivis par le patronat et le gouvernement ne visent pas d'évidence à fabriquer des produits qui correspondent aux besoins collectifs des hommes.

Or, au-delà des nécessaires décisions pour sauver l'emploi à court terme, seule, une **véritable démocratisation** du transport aérien



peut apporter des solutions durables et d'ensemble:

Les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. l'ont d'ailleurs nettement affirmé le 29 mai, lors de la **Conférence de presse commune**, qu'elles ont tenu au Bourget.

« Il faut dégager, de toute urgence, une politique de transport à partir des besoins des populations. Cette politique de transport doit mettre en évidence le rôle spécifique de chaque type de moyens de transport et leur complémentarité et, ce faisant, dégager le marché réel de l'aviation commerciale. »

LA COOPERATION INTERNATIONALE : UNE REALITE ET UNE NECESSITE

La politique capitaliste actuelle est fort éloignée d'une réelle volonté de concertation et de coordination, et encore plus de planification.

Pourtant, au niveau européen, une véritable politique de coopération qui assurerait un type de répartition du travail entre les industries, garantissant le niveau de développement technologique de chaque participant, respectant leur propre indépendance et leurs équilibres régionaux, serait de nature à sortir les industries aéronautiques et spatiales de l'impasse actuelle.

La C.E.E. a déjà élaboré des projets à ce sujet. Il n'est pas évident qu'ils aillent dans le sens souhaité des in-

térêts des travailleurs et des populations.

C'est pourquoi, dans ce domaine aussi, il importe que les organisations syndicales se concertent rapidement pour dégager une politique et des objectifs, et une stratégie commune d'action.

La F.G.M., par son adhésion à la F.E.M. (1) et à la F.I.O.M. (2), est bien située pour contribuer à cet effort international.

UN IMMENSE EFFORT D'INFORMATION ET D'ACTION AU PLAN NATIONAL ET EUROPEEN

Pourtant, nos objectifs ne seront atteints que s'ils sont soutenus par la **mobilisation active des travailleurs et celle de l'opinion publique.**

C'est pour cela que les Fédérations ont appelé les travailleurs à manifester, notamment au Salon du Bourget. Cette action, à laquelle ni F.O. ni C.G.C. n'ont voulu s'associer, a été partagée par les travailleurs. C'est un premier résultat positif.

A partir de ce soutien, les Fédérations ont lancé une **interpellation au Gouvernement Messmer et au Parlement** pour qu'un **débat public s'instaure et que les choix soient clairement posés au pays.** Il faut maintenir cette pression publique.

Enfin, la F.E.M. a demandé, en date du 15 mai, à la C.E.E. de convoquer une **« conférence européenne »** ayant pour but de confronter les points de vue, et les conceptions de la C.E.E., des sociétés aériennes européennes, des producteurs d'avions et des syndicats métaux européens. Cette triple démarche rejoint la conclusion de la journée nationale interfédérale d'action du 29 mai :

« C'est pourquoi, nous nous attachons à développer une action efficace, à la fois au plan national et international, pour influencer la définition d'une nouvelle politique industrielle de l'Aéronautique et du Spatial, susceptible d'offrir de véritables perspectives d'emploi et une amélioration des conditions de vie et de travail à tous ceux qui concourent à son développement. »

(1) F.E.M. : Fédération Européenne des Métallurgistes

(2) F.I.O.M. : Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie

1er JUILLET 1973 :

UNE ETAPE DANS L'APPLICATION DES ACCORDS MENSUALISATION

Les deux accords de mensualisation du 10 juillet 1970 (accord Métaux et accord Sidérurgie du Nord et de l'Est) prévoyaient la mensualisation du personnel ouvrier par catégories d'avantages, dont l'application devait s'échelonner par étapes successives, au cours des années 1970 à 1973.

— Pour l'accord Sidérurgie du Nord et de l'Est, la date du 1er juillet 1973 est la dernière étape d'application. C'est à cette date que se termine la première phase de la mensualisation (celle de la mensualisation progressive) et que commence la seconde phase (celle de la négociation d'un statut unique pour les sidérurgistes).

A ce sujet, une première réunion s'est tenue le 8 juin. La délégation patronale a accepté la négociation sur l'amélioration du texte actuel sur quelques points, mais a exprimé son refus de négocier une véritable mensualisation pour tous les sidérurgistes français.

— Quant à l'accord métaux, la date du 1er juillet 1973 n'est que l'avant-dernière étape. Ce n'est en effet qu'au 1er janvier 1974 que sera éventuellement supprimé le délai de carence de 3 jours qui existe actuellement dans le cadre de l'indemnisation de la maladie. Mais, comme pour l'accord sidérurgie, c'est à partir du 2e semestre 1973 qu'est prévue l'ouverture des négociations sur la seconde phase de la mensualisation. Mais là, ces négociations n'ont pas encore débuté.

I) L'ACCORD MENSUALISATION DES INDUSTRIES DES METAUX

Les dispositions suivantes entrent en application au 1er juillet 1973 :

1) La condition générale d'ancienneté, celle qui est requise pour être bénéficiaire de l'accord, est ramenée, à partir de cette date, à un an (elle était de 2 ans depuis le 1er janvier 1972).

2) La prime d'ancienneté (voir art. 8) s'applique dans son intégralité. Elle est ainsi désormais (en % du salaire minimum garanti de la catégorie) de :

1 %	après 3 ans	d'ancienneté
2 %	après 6 ans	"
3 %	après 9 ans	"
4 %	après 12 ans	"
5 %	après 15 ans	"
6 %	après 18 ans	"
7 %	après 21 ans	"
8 %	après 24 ans	"
9 %	après 27 ans	"
10 %	après 30 ans	"

II) L'ACCORD SIDERURGIE DU NORD ET DE L'EST

1) De même que pour l'accord métaux, les dispositions relatives à la prime d'ancienneté (art. 4) s'appliquent intégralement. Ainsi, le taux de cette prime (en % de la ressource garantie de l'emploi occupé) s'échelonne désormais de 1 % pour 3 ans d'ancienneté à 10 % pour 30 ans. Les taux successifs selon l'ancienneté sont les mêmes que pour l'accord métaux (voir ci-dessus).

2) D'autre part, l'accord prévoit que (art. 2) dans le cadre de l'indemnisation de la maladie, la franchise de 3 jours sera supprimée à partir du 1er juillet 1973, à la condition que dans l'établissement concerné l'absentéisme pour maladie n'ait pas augmenté de plus d'un point par rapport à la moyenne des années 1968 /1969.

Dans la sidérurgie lorraine, la suppression des 3 jours de franchise a déjà été réalisé, suite aux grèves récentes.

SOUSCRIPTION FGM 1973



Remise des clés de la Renault 5 à l'heureux gagnant du gros lot, Mr. Gauthier, employé à la C.N.R. France de Dijon, entouré des militants de la C.F.D.T.

HEUREUX GAGNANTS



Around d'un pot à l'Union Métaux de Nantes, le billet de voyage pour 15 jours en Tunisie, est remis par un délégué de l'O.C.C.A.J., à Mr. Landais de la S.N.I.A.S. à Nantes.



Mr. et Mme Peltier, employés à la Télémécanique d'Evreux, ont gagné le téléviseur couleur « Thomson » qui leur est remis à la Bourse du Travail par les responsables de la C.F.D.T.

REUNION DE LA COMMISSION F.I.O.M. POUR LES FEMMES

Du 2 au 5 mai 1973, s'est réunie à Helsinki (Finlande) la commission F.I.O.M. pour les femmes. 32 délégués de 13 pays Européens ont participé à cette réunion.

La F.G.M. était représentée par : André Acquier secrétaire National, Huguette Vivier conseillère Fédérale.

Les problèmes traités ont été :

- **L'organisation syndicale des femmes**, leur participation aux activités et leur place aux différents niveaux du mouvement.
- **L'Egalité des salaires**

- **L'Evaluation analytique des travaux** (à partir d'un exposé de la Suède). Ce point particulier a soulevé un débat très animé d'où s'est dégagé :

- Un scepticisme évident face à ces systèmes de qualifications dit scientifiques.

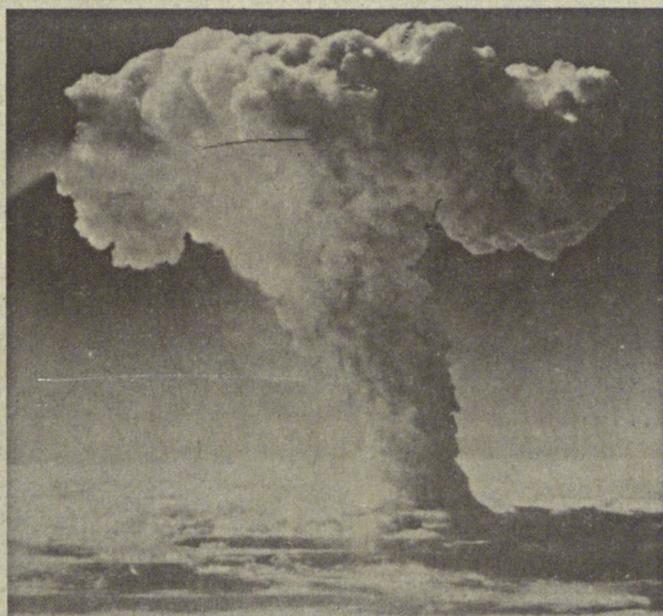
- Un refus de ces systèmes basés entre autres sur le principe de monnayer les efforts demandés aux Travailleurs sans se soucier du fait que les dommages à la santé, causés par la fatigue physique et psychique ne peuvent se réparer par l'argent seul.

- **Le congrès de la F.I.O.M. se tiendra en 1974**
La commission a souhaité qu'un débat soit organisé sur les conditions et l'organisation du travail particulièrement en ce qui concerne les femmes.

LA C.F.D.T. CONDAMNE LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES

Dans un communiqué de presse du 18 mai 1973, « la C.F.D.T. se déclare solidaire du mouvement international de protestation qui se développe à travers le monde.

La C.F.D.T., qui a depuis longtemps condamné sans équivoque la politique d'armement nucléaire du gouvernement français — elle est tout récemment encore intervenue auprès du Premier Ministre — tient à protester énergiquement à nouveau contre les projets actuels d'explosions dans le Pacifique. Les réactions de l'opinion publique française, jointes à la réprobation internationale, doivent amener enfin le gouvernement français à y renoncer. L'abandon de ces projets constituerait une victoire pour toutes les forces qui luttent pour la paix et la préservation de la santé dans le monde ».



Espagne :

Pour avoir manifesté leur solidarité avec un ouvrier victime d'un abus d'autorité, *Michelin* vient de licencier 5 ouvriers dans son usine de Lasarte (3 500 ouvriers). L'ensemble des travailleurs ayant décidé la grève, Michelin décide de fermer l'usine durant 10 jours. La police a arrêté 4 membres du Comité de grève. Comme pour le conflit de Vitória, la complicité Michelin — Police franquiste est démontrée.

La répression chez Michelin, est une des phases d'une répression plus générale qui frappe de nombreux militants d'organisations ouvrières (U.S.O., U.G.T., S.T.V. Commissions Ouvrières) comme en témoignent les divers procès et les condamnations de militants à des dizaines d'années de prison prononcée par les tribunaux franquistes.

Sud-Vietnam :

Après le cessez-le-feu signé à Paris, plus de 200 000 hommes, femmes et enfants continuent à attendre, dans les bagnes de Saïgon, leur libération.

Le refus par le Gouvernement Thieu de libérer les détenus politiques, et leurs conditions de détention dans un univers concentrationnaire de type nazi, constituent une violation intolérable de l'accord de Paris.

Afin de contraindre le gouvernement de Saïgon d'appliquer l'accord de Paris, dont il est signataire, et particulièrement de libérer les détenus politiques, l'information et le soutien de l'opinion internationale sont plus que jamais nécessaires.